# ECOLE LOUIS ET FERNANDE LEROY

1, rue de la mairie

59143 NIEURLET

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

qui s'est réuni le 12 octobre 2020 à 16H45

# Membres présents :

Monsieur VERBEKE Maire de Nieurlet

Madame SPETER Adjointe au maire

Madame MOREL Adjointe au maire et DDEN

Madame RENARD Directrice

Madame MEIRE Enseignante

Madame LECOESTER Enseignante

Madame BELLEVAL Représentante des parents d'élèves

Madame ISAERT Représentante des parents d'élèves

# Membres excusés:

Madame DEPERSIN Inspectrice de l'Éducation Nationale

Madame REVEL Représentante des parents d'élèves

Madame FELIX Représentante des parents d'élèves

Madame MANSEL Représentante des parents d'élèves

# Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

- Présentation des membres et du rôle du conseil d'école
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- Présentation de la structure de l'école et du personnel
- Prévisions des effectifs pour la rentrée 2021-2022
- Point sur la situation sanitaire et les mesures prises dans l'établissement
- Projets et évènements prévus au cours de l'année scolaire
- Résultats des évaluations nationales
- Lecture et vote du règlement intérieur
- Sécurité
- Entretiens- Divers

### 1) Présentation des membres et du rôle du conseil d'école

Nous souhaitons la bienvenue à mesdames nouvellement élues comme représentantes des parents d'élèves au conseil d'école.

Lecture et distribution du document : « Qu'est-ce qu'un conseil d'école ? » afin de présenter le rôle du conseil d'école et des représentants de parents d'élèves.



Le conseil d'école est une instance statutaire appelée à connaître l'ensemble de la vie pédagogique et éducative de l'école. Il est présidé par le directeur ou la directrice. Le conseil d'école a lieu au moins trois fois par an, à raison d'une fois par trimestre. Il peut être convoqué à la demande du directeur, du représentant de la municipalité ou de la moltié des membres du conseil.

Il est constitué pour une année et siège jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

#### Composition du conseil d'école

#### Les membres de droit

- Le directeur ou la directrice d'école (président(e))
- L'équipe pédagogique : enseignant de chaque classe, enseignants remplaçants, membres du réseau d'aide pédagogique
- Les représentants élus des parents d'élèves, un par classe
  Le maire ou son représentant et un
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- L'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale, bénévole de l'école publique, nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de la vie de l'enfant à l'école et autour de l'école.

Les personnes ayant une voix consultative pour les affaires qui les intéressent

- Les personnels municipaux : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, médecin scolaire, assistante sociale, infirmière scolaire.
- Les représentants des activités périscolaires
- Les représentants du réseau d'aides spécialisées pour les enfants en difficulté (RASED).
- Les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.

#### ATTRIBUTIONS DU CONSEIL

Sur proposition du directeur d'école, le conseil d'école :

- · vote le règlement intérieur de l'école,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, est associé, donne son avis et présente des suggestions sur :
   les actions pédagogiques.
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène,
- la protection et la sécurité des enfants,
- les conditions de bonne intégration des enfants handicapés.
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire.

#### FONCTIONNEMENT

Le premier conseil se tient dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

Quinze jours avant le conseil d'école, le directeur reçoit les propositions d'ordre du jour des parents d'élèves.

Ces différentes questions sont examinées et d'autres peuvent y être ajoutées au cours du conseil des maîtres réuni préalablement.

Huit jours avant le conseil d'école, le directeur envoie :

- . une invitation à l'inspecteur
- une convocation aux parents élus, au délégué départemental de l'éducation, au représentant de la municipalité
- une information au service de santé scolaire, au RASED, aux animateurs, aux parents suppléants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le président, après avis du conseil d'école, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants de parents d'élèves peuvent assister aux séances.

# 2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu vendredi 09 octobre 2020, cette année l'essentiel des votes a été réalisé par correspondance.

#### Résultats:

Inscrits: 90 Votants: 66

Bulletins blancs ou nuls : 6 Taux de participation :73,33%

Eluestitulaires: Mme Belleval, Mme Revel etMme Felix Elues suppléantes: Mme Isaert, Mme Mansel et Mme Wimez

#### 3) Structure de l'école

### \*Organisation des classes:

- TPS-PS-MS-GS: Madame Renard-Verove avec 28 élèves. Nous accueillerons les 3 élèves de TPS à la rentrée des vacances de janvier.
- CP-CE1-CE2: Madame Lecoester avec 24 élèves.
- CE2-CM1-CM2: Madame Meireavec 26 élèves.

#### \*Répartition par niveau :

Noms des enseignants	TPS	PS	MS	GS	СР	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Renard- Vérove	3	10	8	7						28
Mme Lecoester					10	10	4			24
Mme Meire							7	14	5	26

<sup>\*</sup>Le personnel qui intervient sur le temps scolaire :

- 3 enseignantes à temps plein et Mme Bourel qui assure la décharge de Mme Renard 1 fois par mois.
- 1 aide maternelle : Mme Kathy Vandenbossche
- 2 AVS à temps complet dans l'école : Mme Gaëtanne CANOEN et Mme Aurore Saffroy qui assurent le suivi des8 élèves répartis dans les deux classes élémentaires.

#### 4) Prévisions 2021-2022

	TPS	PS	MS	GS	СР	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Cycle 1	5	7	10	8						30
Cycle 2					7	10	10			27
Cycle 3					N:			11	14	25

Si la situation de l'école reste inchangée, la structure des classes pourrait être modifiée en fonction des prochaines réunions d'équipe.

#### 5) Points sur les mesures sanitaires mises en place au sein de l'école

Nous avons souhaité garder un maximum de mesures mises en place en fin d'année dernière :

- les enfants se lavent les mains à chaque rentrée en classe et après chaque passage aux toilettes.

Ces lavages réguliers sont bien acceptés et font partie des habitudes des élèves, nous avons rencontrés un problème avec le savon de Marseille notamment en maternelle. Plusieurs parents ont dû consulter leur médecin traitant pour des problèmes d'irritation cutanée et d'eczéma. Un savon plus doux et hypoallergénique est à présent utilisé.

- Les récréations maternelles et élémentaires ont été réparties dans les deux cours de l'école afin de limiter les brassages entre les enfants, il en est de même à la cantine et à la garderie.
- Les grands évènements (Fête de Noël, kermesse ...) sont pour le moment annulés.
- En MS et GS, les enfants ont cette année leur place au sein d'un ilot de tables avec leur propre matériel (car ils mettent beaucoup les crayons à la bouche)
- Pour les goûters d'anniversaires, nous demandons des bonbons emballés et les enfants soufflent leurs bougies sur leur part de gâteau.
- Nous avons demandé la prise de température par les parents avant d'emmener leur enfant à l'école. Il est demandé aux parents de ne pas garder leur enfant pour un simple nez qui coule, mais de constater plusieurs autres symptômes pour aller consulter son médecin traitant.
- Pour le retour à l'école, une attestation sur l'honneur doit être remplie, nous ne demandons pas de résultat de test PCR ou de certificat médical.

Pour répondre aux rumeurs et inquiétudes des familles, nous n'avons pas eu d'enfant testé positif au sein de notre école, mais seulement des enfants à l'isolement car « cas contact à risque ». La situation est sous contrôle.. Si des enfants sont testés positifs, la directrice ne manquera pas de prévenir les autorités compétentes et d'informer les familles. Pour rappel, il faut désormais 3 cas positifs au sein d'une même classe et hors fratrie pour faire cette classe.

# 6) Evènements pour cette année 2020-2021

Ces activités sont limitées cette année en raison de la crise sanitaire, elles peuvent évoluer en fonction de l'épidémie.

Septembre: 8: Réunion de rentrée CP Alerte incendie n°1 15: Réunion de rentrée CE1-CE2 22: Réunion de rentrée CM1-CM2 Du 14 au 25: évaluations nationales 29: Réunion de rentrée maternelle	Octobre: Début Octobre: opération « Un dessin pour Noël » 09: élections des représentants des parents 12: conseil d'école 15 et 16: bilan des 4 ans de la PMI 29: vente de fleurs APE Du 12 au 16: entretiens avec les parents de CP-CE1 (restitution des évaluations)
Novembre: Du 02 au 06: entretiens avec les parents de CP-CE1 (restitution des évaluations) 11: commémorations? Courant novembre: exercice d'évacuation PPMS	Décembre: 11 : Bulletins 18 : Après-midi de Noël dans les classes Commande viennoiseries APE
Janvier: Du 18 au 29: Evaluations nationales CP	<b>février :</b> 18: conseil d'école
Mars: 26: Bulletins	Avril: Courant avril: deuxième exercice du PPMS
Mai: 08 : commémorations? 17 : photos de classe (si possible) Fin mai : sortie scolaire au marais si l'évolution épidémique le permet.	Juin: 18: bulletins 26: kermesse (si possible) 28: conseil d'école

# 7) Evaluations nationales

Ces évaluations ont pour but de connaître dès le début de l'année les acquis des élèves afin d'identifier les besoins des élèves et ainsi choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Evaluations nationales en CP et CE1 en septembre 2020.

# **Evaluations CP**:

#### En français:

- Connaissances des lettres
- Manipulation de syllabes et de phonèmes
- Compréhension de la langue orale

#### En mathématiques :

- Etude et utilisation des nombres jusqu'à 10 (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes)
- Géométrie

# **► Evaluations CE1:**

#### En français:

- Maîtrise de la lecture
- Maîtrise de l'écriture
- Compréhension du langage oral et écrit

### En mathématiques :

- Compréhension et utilisation des nombres
- Calcul mental
- Calcul en ligne
- Résolution de problèmes
- Observation de figures géométriques

Les résultats sont transmis aux parents lors d'entretiens individuels.

Une deuxième évaluation aura du 18 au 29 janvier 2021 pour les CP.

# Résultats:

#### CP:

En français, plusieurs élèves sont repérés comme fragiles et un élève en besoin. La compétence « Associer un nombre à une position » reste difficile.

#### CE1:

En CE1 quelques élèves sont en besoin. Ces élèves avaient déjà été repérés. Certains d'entre eux n'étaient pas revenus depuis mars 2020.

En mathématiques la résolution des problèmes ainsi que le calcul restent un point faible

# 8) Le règlement intérieur

Lecture et vote.

### REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

#### I. ACCUEIL

Art.1: Les grilles de l'école ouvrent :

- de 8h50 à 9h et de 11h50 à 12h le matin
- de 13h20 à 13h30 et de 16h20 à 16h30 l'après-midi pour une arrivée et une sortie échelonnée des élèves dans le contexte de la crise sanitaire.
- Art. 2: Les élèves sont accueillis directement dans la classe par leur enseignante
- Art.3: L'enfant doit arriver à l'heure à l'école.

<u>Art.4</u>: Pour les élèves de maternelle ainsi que leurs frères et sœurs, l'accès à l'école se fait par la grille côté parking. Les élèves de maternelle sont accompagnés par un adulte jusqu'à l'entrée du couloir. Pour les élèves d'élémentaire, l'accès se fait par la grille d'entrée située rue de la mairie. Les parents sont invités à déposer et à reprendre leurs enfants à ce portail.

<u>Art.5</u>: La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. **Toute absence doit être justifiée par un mot écrit des parents dès le retour en classe**. (Au-delà de 4 demi-journées d'absence dans le mois, non justifiées ou dont le motif n'est pas valable, les absences de l'enfant seront signalées à l'Inspectrice de l'Education Nationale pour que s'amorce la procédure d'avertissements et de sanctions prévues par la loi.)

<u>Art.6</u>: Aucun élève ne doit pénétrer ou se trouver dans une salle de classe en l'absence de l'enseignante.

Art.7: Les élèves viennent à l'école dans un état de propreté convenable.

<u>Art.8</u>: Au coup de sifflet, les jeux s'arrêtent et les élèves s'alignent en silence devant leur emplacement respectif, dans un bon ordre.

<u>Art.9</u>: Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul pendant les cours ou l'interclasse. Une autorisation d'absence à titre exceptionnel à la demande écrite des parents peut être accordée par la Directrice. Une décharge parentale est signée avant la sortie.

#### II. EN CLASSE – COMPORTEMENT – CONDUITE

<u>Art.10</u>: L'entrée et la sortie de classe s'effectuent dans l'ordre et le calme, sous la surveillance de l'enseignante.

<u>Art.11</u>: Les élèves ne doivent apporter en classe que les objets nécessaires au travail scolaire. Tous les objets qui gênent le bon fonctionnement de la classe seront confisqués. Sont interdits, tous les objets dangereux (cutters, couteaux, pétards ...), ou tout objet dont l'usage ne sert pas à l'enseignement (les téléphones portables, les MP3, les jeux électroniques et les jouets personnels) ainsi que les boissons sucrées et autres sucreries.

<u>Art.12</u>: Chaque élève doit prendre le plus grand soin du mobilier et de toutes les fournitures scolaires.

<u>Art.13:</u> Les écarts de langage, les incivilités, les propos grossiers ne sont pas tolérés. Les élèves doivent se montrer polis, travailleurs et respectueux. En cas d'inconduite notoire, d'indiscipline persistante, les parents seront convoqués. Des sanctions seront prises en cas de fautes graves.

#### III. RECREATIONS

<u>Art.14</u>: Les élèves doivent se rendre aux toilettes au début de la récréation, sous la surveillance d'un adulte. Pendant les heures de classes, la permission de sortir ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel.

<u>Art.15</u>: En cas de mauvais traitement de la part d'un camarade, en cas d'accident, l'élève doit prévenir immédiatement les maîtresses de surveillance. S'il en est incapable, ses camarades doivent le faire pour lui.

<u>Art.16</u>: Lors des récréations, **les jeux doivent être modérés**. Les querelles, les courses poursuites, les jeux violents ou salissants, les jets de toutes sortes de projectiles ne sont pas autorisés. En cas de pluie, les élèves restent sous le préau.

#### IV. RELATIONS PARENTS-ECOLE

<u>Art.17</u>: Les évaluations sont transmises aux parents ou aux responsables pour prendre connaissance des résultats scolaires. A chaque trimestre, un livret de compétences vous sera transmis pour être signé par les deux parents et retourné à l'école obligatoirement.

<u>Art.18</u>: Les boites mails sont les outils de communication privilégiés entre l'école et la famille. Toutes informations utiles ainsi que les demandes de rendez-vous peuvent être faites via les adresses mails professionnelles des enseignantes ou de l'école.

<u>Art.19</u>: Toute intervention de personnes étrangères au service ou aux activités d'enseignement est soumise à l'autorisation de la directrice. **Toute intrusion, effraction ou agression physique, matérielle ou morale au sein de l'établissement fera l'objet d'un dépôt de plainte de la directrice auprès des autorités (administratives et/ou judiciaires).** 

<u>Art.20</u>: Aucun médicament ne peut être donné aux élèves par les enseignants(es) pendant le temps scolaire (sauf s'il a été fait préalablement un Projet d'Accueil Individualisé – PAI – pour des enfants nécessitant des soins particuliers).

#### V. VIE DE L'ECOLE

<u>Art. 21:</u> Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (loi EVIN n° 91/32 du 10/01/1991 + circulaire DESCO B4/DG/JD n° 2004-0021 « Application de l'interdiction de fumer en milieu scolaire »)

Art. 22: Les animaux de compagnie sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Voté et approuvé par les membres du conseil d'école à Nieurlet, le 12 octobre 2020.

#### 9) Sécurité

#### \*PPMS

Présentation des PPMS risques majeurs et attentat-intrusion mis à jour pour l'année scolaire 2020-2021. Ils seront consultables dans le bureau de Mme Renard et postés en ligne pour les services de secours.

Cette année en raison de la crise sanitaire, le scénario d'une évacuation d'école doit être privilégié pour les deux exercices : attentats –intrusions et risques majeurs.

Ils seront réalisés au cours de la deuxième et quatrième période.

#### \*Alerte incendie

Début de l'exercice mardi 8 septembre 2020 à 15h45 :

- Déclenchement du signal sonore.
- Evacuation des locaux par les portes de sortie les plus proches : celles des couloirs pour les maternelles et les élèves de Mme Meire, et celles de la classe inoccupée pour les élèves de Mme Lecoester
- Rassemblement des élèves dans la cour.

L'évacuation a été réalisée dans le calme pour tous en 1m20s.

#### 10) Entretiens - divers

#### \*Ligne téléphonique

Nous remercions Monsieur le Maire pour l'installation de la ligne téléphonique dans ma classe.

#### \*Panneau d'affichage devant l'école

Nous avons constaté la dégradation du panneau d'affichage lors des vacances estivales. Serait-il possible de procéder à sa réparation ou à son remplacement ?

#### \*Entretien de l'école

Nous avons constaté que des plaques du faux plafond avaient bougé dans le préau de l'école, est-il possible de les remettre en place pendant les vacances de la Toussaint ?

Est-il possible de raccrocher correctement les rideaux de la classe de maternelle qui se sont envolés avec le vent ?

#### \*Savon

Pouvez-vous prévoir la commande de savon plus doux car le savon de Marseille est trop irritant pour les mains des enfants surtout en maternelle ?

#### \*Arbustes à petites boules orange

Les petits de maternelle ont joué avec les fruits des arbustes de la cour. Peut-on s'assurer qu'ils ne sont pas dangereux pour les élèves ?

Mme Renard Vérove